

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 8 - 10 février 2000



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2000/11
26 mai 2000
ORIGINAL: FRANÇAIS

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2000 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.1/2000/10.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

TABLE DES MATIERES

	Page
QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
Rapport sur le vol KSV 3275 affrété par le PAM au Kosovo	1
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
Atténuation des effets des catastrophes: une approche stratégique	1
Suivi du Sommet mondial de l'alimentation	2
RAPPORTS D'ÉVALUATION	
Rapports d'évaluation	2
a) Résumé de l'évaluation de l'opération d'urgence en Amérique centrale 6079.00	2
b) Evaluation thématique des partenariats PAM/ONG	3
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	
Schéma de stratégie de pays—Tanzanie	4
Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration— Chine 6147.00	4
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Indonésie 6195.00	5
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Ethiopie 6180.	6
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Soudan 6189.00	6
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Ouganda 6176.00	7
QUESTIONS DIVERSES	
Dernier état de la situation en ce qui concerne les opérations en République démocratique du Congo et en République du Congo	7
Dernier état de la situation en ce qui concerne les opérations en Angola	8
Dernier état de la situation en ce qui concerne l'IPSR Colombie 6139.00—Assistance aux personnes déplacées par la violence en Colombie	8
Dernier état de la situation en ce qui concerne l'IPSR République populaire démocratique de Corée 6157.00—Aide au redressement pour les groupes vulnérables en République populaire démocratique de Corée	8
Dernier état de la situation en ce qui concerne les opérations dans les Balkans	9
Dernier état de la situation en ce qui concerne la sécheresse dans la Corne de l'Afrique	10
Dernier état de la situation en ce qui concerne l'opération d'urgence dans le Timor oriental	10
Dernier état de la situation en ce qui concerne l'opération d'urgence 6197.00—Aide alimentaire d'urgence aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le nord du Caucase	10



QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

Rapport sur le vol KSV 3275 affrété par le PAM au Kosovo (2000/EB.1/1)

1. Le Conseil a exprimé ses sincères condoléances aux familles des victimes de l'accident du vol KSV 3275. Des représentants ont fait part, parfois au nom des familles, de leurs remerciements et de leur gratitude pour la manière exemplaire, à la fois efficace et empreinte de compassion, dont le personnel et la direction du PAM avaient réagi face à cette tragédie. Le Conseil a également remercié les autorités italiennes de son soutien exceptionnel.
2. Le Conseil attendait avec intérêt la publication du rapport final sur les circonstances de l'accident et des mises à jour périodiques du Secrétariat concernant les dépenses imputées au Compte spécial et les questions liées à l'assurance. Suivant en cela la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), le Conseil a encouragé l'initiative du PAM visant à faire connaître aux autres organismes des Nations Unies, par l'entremise du Comité administratif de coordination (CAC), les enseignements tirés de l'accident.

QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

Atténuation des effets des catastrophes: une approche stratégique (2000/EB.1/2)

3. Considérant le nombre et l'impact des catastrophes naturelles de grande envergure qui s'étaient produites récemment, le Conseil a approuvé l'approche générale du document intitulé "Atténuation des effets des catastrophes: une approche stratégique" dont il restera saisi. Il a apprécié les efforts déployés pour établir un lien entre les activités de préparation et de prévention, d'une part, et les interventions dans le cas d'alerte avancée, de l'autre. Il a souligné qu'il importait de définir dans quelles circonstances l'aide alimentaire pouvait contribuer à atténuer les effets des catastrophes en centrant l'attention sur les personnes qui sont vulnérables aux catastrophes naturelles plutôt que simplement sur les régions où surviennent de telles catastrophes. Il a été souligné que l'atténuation des effets des catastrophes devait être replacée dans le cadre fourni dans le document intitulé "Favoriser le développement" (WFP/EB.A/99/4-A).
4. Le Conseil a mis en relief le rôle clé de la coordination et des partenariats si l'on voulait que les activités de préparation, de prévention et d'intervention rapide soient efficaces. Il a relevé qu'il fallait identifier le rôle spécifique qui incombait au PAM à la lumière des efforts de caractère plus général, en particulier ceux des autorités nationales et les partenaires internationaux déployés, pour atténuer les effets des catastrophes. Le Conseil a indiqué en outre qu'il importait de préciser quelle devait être la contribution du PAM dans le contexte des mécanismes interorganisations. Le Conseil a insisté sur l'importance du recours à l'analyse et à la cartographie de la vulnérabilité, et, à cet égard, a également mis en relief la nécessité de coopérer avec les autres organisations des Nations Unies.



5. Des représentants ont posé des questions touchant les incidences d'une telle stratégie sur le plan du financement. Le Secrétariat a assuré le Conseil que les mécanismes de financement existants étaient adéquats et qu'il n'était pas proposé de les modifier. Le Secrétariat a insisté sur le fait que les emprunts de produits alimentaires en vue de pouvoir intervenir plus rapidement en cas de catastrophe étaient chose commune et que des recommandations avaient été formulées pour améliorer l'efficacité des pratiques actuelles. La stratégie d'atténuation des effets des catastrophes sera mise en oeuvre dans un groupe sélectionné de pays afin de tirer des enseignements de l'expérience acquise et de diffuser des informations en retour sur les meilleures pratiques. Le Secrétariat rendra compte au Conseil des conclusions et leçons tirées de ces expériences pilotes et le Conseil décidera comment les intégrer dans la future approche de politique générale.

Suivi du Sommet mondial de l'alimentation (2000/EB.1/3)

6. Le Conseil a déclaré qu'il importait d'appuyer la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation car l'objectif fixé par le Sommet consistant à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015 ne pourrait pas être atteint si des efforts concertés à cette fin n'étaient pas déployés par les gouvernements, les organisations et les donateurs.
7. Le Conseil a insisté sur le fait que les programmes, les projets et les opérations du PAM tendaient tous à réduire la faim dans le monde, en particulier en établissant un lien entre l'aide alimentaire et les possibilités de développement, en créant des partenariats, spécialement dans le contexte du processus d'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en renforçant le rôle des femmes dans le développement, en appuyant les plus pauvres des pays à déficit vivrier et en ciblant son assistance, dans ces pays, sur les groupes vulnérables.
8. Des représentants ont relevé l'importance que revêtaient les informations quantitatives et qualitatives ainsi que les enseignements tirés de l'expérience pour comprendre la contribution que le PAM apportait à la réalisation des objectifs visés dans le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et à la lutte contre la faim.
9. Le Conseil a encouragé le PAM à continuer d'analyser comment l'aide alimentaire peut contribuer le plus efficacement à la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et a demandé que le rapport soit transmis directement au Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

RAPPORTS D'EVALUATION

Rapports d'évaluation (2000/EB.1/4)

a) Résumé de l'évaluation de l'opération d'urgence en Amérique centrale 6079.00— Aide alimentaire d'urgence aux familles victimes du cyclone Mitch

10. Le Conseil a examiné le rapport contenant le résumé de l'évaluation de l'opération d'urgence en Amérique centrale 6079.00 et a félicité le PAM de l'efficacité avec laquelle il avait fait face à la situation d'urgence causée par le cyclone Mitch. Les représentants ont noté que les stocks des produits alimentaires constitués dans le pays pour appuyer les



activités de développement avaient permis de distribuer rapidement des vivres aux victimes de la catastrophe dans les quatre pays sinistrés. Le Secrétariat a confirmé que la majeure partie des stocks de produits empruntés avaient été remboursés. Les représentants se sont félicités de ce que des activités vivres-contre-travail aient été entreprises rapidement pour promouvoir le redressement et du fait que lesdites activités étaient conformes aux priorités nationales de développement. Quelques-uns ont souligné la nécessité d'évaluer l'impact sur les économies locales de l'arrivée massive de secours alimentaires d'urgence. Le Secrétariat a expliqué que les autorités nationales et les importateurs commerciaux avaient été consultés et que les quantités d'aide alimentaire à distribuer avaient été arrêtées en pleine concertation avec eux.

11. Le Secrétariat a informé le Conseil qu'une réévaluation des besoins d'aide alimentaire était prévue pour le mois de mars 2000 et a fait savoir que, n'ayant pas été informé en temps utile, il n'avait pas pu participer à une précédente évaluation conjointe par le système des Nations Unies de la situation d'urgence causée par le cyclone Mitch. Le Secrétariat a assuré le Conseil qu'il serait remédié aux insuffisances relevées dans la mise en oeuvre de l'opération d'urgence. Des efforts considérables étaient déployés pour surmonter les difficultés logistiques qui entravaient la livraison de l'aide alimentaire dans les régions relativement isolées.
12. Le Conseil a demandé au Secrétariat de tenir compte des observations des membres et des leçons génériques contenues dans le rapport lors de la mise en oeuvre des activités futures.

b) Evaluation thématique des partenariats PAM/ONG

13. Le Conseil a examiné le rapport sur l'évaluation thématique des partenariats PAM/ONG. Les représentants ont relevé qu'une collaboration tripartite entre les gouvernements, les ONG et le PAM était indispensable si l'on voulait exploiter la valeur ajoutée que pouvaient apporter les ONG en partenariat avec le PAM. Simultanément, il a été souligné que les partenariats PAM/ONG ne devaient pas court-circuiter les institutions gouvernementales, et qu'une recommandation sur ce point figurait en fait dans le rapport d'évaluation.
14. Le Conseil a vivement encouragé l'élaboration de critères permettant de sélectionner les ONG associées de manière transparente en tenant compte, entre autres, de l'efficacité et des résultats des ONG. En outre, il a approuvé la recommandation touchant l'élaboration de mémorandums d'accord tripartite locaux avec les ONG car cela permettrait de renforcer l'obligation redditionnelle, de préciser les tâches respectives et de spécifier des critères de performance et de résultats. Le Conseil a insisté sur la nécessité de maintenir un juste équilibre entre les ONG internationales, nationales et locales et a demandé instamment au Secrétariat de resserrer ses partenariats avec les ONG des pays en transition. Le Conseil a relevé avec satisfaction que de nouveaux arrangements avaient été introduits en matière de participation aux coûts.
15. Le Conseil a demandé au Secrétariat de tenir compte des observations formulées par les membres et des recommandations contenues dans le rapport lors de la mise en oeuvre des activités futures.



QUESTIONS OPERATIONNELLES

Schéma de stratégie de pays—Tanzanie (2000/EB.1/5)

16. Le Conseil a approuvé le schéma de stratégie de pays pour la Tanzanie, notant qu'il était conforme à la politique du Programme d'utiliser l'aide alimentaire pour favoriser le développement. Tout en louant les efforts déployés par le gouvernement pour introduire des réformes économiques et politiques, plusieurs représentants ont souligné la nécessité d'aider la Tanzanie, compte tenu de l'insécurité alimentaire grandissante, de la pauvreté omniprésente et de la charge que représentaient les 500 000 réfugiés accueillis dans le pays.
17. Le Conseil a exprimé sa satisfaction au Secrétariat pour avoir élaboré une stratégie qui était étroitement liée à la stratégie d'aide à la Tanzanie et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et qui établissait également un lien entre le développement et l'aide d'urgence. Le PAM a été encouragé à travailler étroitement avec les autorités gouvernementales de district à la préparation du programme de pays et à veiller à ce que les activités soient identifiées selon un processus participatif incluant la coopération avec les organisations des Nations Unies.
18. Plusieurs représentants ont estimé que la réserve stratégique de céréales était un moyen important de maintenir un niveau minimum de sécurité alimentaire dans le pays; ils ont noté avec plaisir qu'un comité d'examen technique avait été récemment créé par le gouvernement afin d'étudier les questions de propriété et de structure de la réserve. Certains représentants ont également encouragé le PAM à poursuivre la pratique des achats locaux pour appuyer le développement de l'agriculture et faciliter les transferts de denrées alimentaires des zones de surplus vers celles de déficit.
19. Le Secrétariat a été encouragé à établir des liens avec les programmes sectoriels pertinents appuyés par le gouvernement et les donateurs, comme dans les domaines de la santé—notamment pour la prévention du VIH/SIDA—et de l'éducation et à poursuivre la coopération avec la FAO et le FIDA dans le cadre des activités liées au secteur agricole en Tanzanie. Le Conseil a également encouragé le PAM à traiter les problèmes de sécurité alimentaire localisés en étroite coopération avec les communautés concernées et les autorités locales. Le Conseil a autorisé le Secrétariat à préparer un programme de pays pour la Tanzanie, compte tenu des observations et des avis qu'il avait formulés.

Projets de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Chine 6147.00 (2000/EB.1/6)

20. Le Conseil a estimé que le projet était de façon générale bien conçu et complet, prévoyait une collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et serait appuyé par une contribution importante du gouvernement.
21. Le Conseil a noté les importants progrès accomplis récemment par la Chine en matière de développement économique et d'atténuation de la pauvreté, mais a reconnu qu'il existait encore dans le pays un grand nombre de populations pauvres et en situation d'insécurité alimentaire.



22. Le Secrétariat a indiqué que le projet devait être replacé dans le contexte d'un modèle général de retrait progressif de l'aide du PAM à la Chine, qui pourrait inclure une collaboration continue avec le FIDA et une participation aux coûts plus importante de la part du Gouvernement chinois. La plupart des représentants ont approuvé l'idée de développer ce modèle dans le contexte d'un programme de pays, et nombre d'entre eux ont considéré que cette approche novatrice pourrait servir de modèle à d'autres pays. Les représentants ont apprécié les éclaircissements donnés par le Secrétariat sur certaines questions techniques, notamment sur la viabilité économique et environnementale du projet et sur le rôle de groupes pilotes dans sa mise en oeuvre.
23. Devant les inquiétudes exprimées par certains représentants sur la durée trop longue d'un programme de pays de cinq ans, le Secrétariat a indiqué que la durée du programme pourrait être discutée et réexaminée avec le gouvernement dans le contexte de l'élaboration du programme de pays. Les opinions formulées par le Conseil concernant une stratégie de sortie appropriée et la durée du programme de pays pour la Chine seront prises en compte lors de l'élaboration du schéma de stratégie de pays et du programme de pays, dont le présent projet fera partie.
24. Le représentant des Pays-Bas a tenu à déclarer qu'il n'adhérait pas au consensus parce qu'il estimait que le projet allait à l'encontre de la politique du PAM de centrer l'aide sur les zones les plus pauvres des pays les plus pauvres, et il a recommandé que le PAM cesse progressivement son assistance à la Chine dans les meilleurs délais. Le Secrétariat a expliqué que le projet respectait totalement la décision du Conseil relative à l'aide alimentaire et au développement et était conforme à une décision antérieure du Comité des politiques et des programmes d'aide alimentaire (CPA) selon laquelle au moins 90 pour cent des ressources de développement devaient être consacrés aux pays à faible revenu et à déficit vivrier.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Indonésie 6195.00 (2000/EB.1/7)

25. Le Conseil a manifesté son appui aux objectifs de l'IPSR Indonésie 6195.00, relevant qu'alors même que l'on décelait des perspectives d'amélioration de l'économie indonésienne, beaucoup de pauvres des villes continuaient de vivre dans l'insécurité alimentaire.
26. Quelques représentants ont reçu l'assurance que ce projet compléterait les programmes de filet de sécurité sociale du gouvernement et que ce dernier participait aux opérations du PAM et les appuyait financièrement. Le gouvernement appuyait la participation des ONG, qui étaient considérées par toutes les parties intéressées comme le moyen le plus efficace et le plus économique de cibler l'assistance sur les plus nécessiteux dans un pays aussi peuplé et aussi vaste. Le PAM continuerait de collaborer avec les 14 ONG locales qui avaient participé à l'opération d'urgence 6006.00. Devant les inquiétudes exprimées par les représentants au sujet du coût de la formation, le Secrétariat a expliqué que le personnel du PAM dispenserait une formation aux agents des ONG au moyen des fonds disponibles au titre de l'appui direct aux projets.
27. Un représentant, relevant que les groupes visés par l'IPSR représentaient 2,4 millions de personnes tandis que ce chiffre était de 5,1 millions de personnes pour l'opération d'urgence, a encouragé le PAM à poursuivre ses efforts pour élaborer une stratégie de sortie appropriée pour l'Indonésie.



Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Ethiopie 6180.00 (2000/EB.1/8)

28. En exprimant son appui à l'IPSR Ethiopie 6180.00, le Conseil a noté qu'elle satisfaisait les besoins essentiels de secours et de redressement des réfugiés soudanais, somalis et kényens en Ethiopie. Les projets d'alimentation scolaire et les petits projets de développement ont été considérés comme un complément appréciable de l'IPSR.
29. L'accent mis par l'IPSR sur la sécurité alimentaire des ménages, la santé et la nutrition, les femmes et les enfants a été noté avec satisfaction. Une étroite collaboration avec les autres organisations et les organes gouvernementaux aux niveaux appropriés a été encouragée pour la mise en oeuvre des travaux de relèvement, tels la réparation des routes et les activités de développement à plus long terme. Le Secrétariat a été encouragé à demander des vivres le plus tôt possible afin d'éviter de faire des emprunts trop lourds sur la Réserve d'urgence de sécurité alimentaire.
30. Il a été noté que les plans de rapatriement figurant dans l'IPSR étaient moins ambitieux que ceux présentés par le HCR; il a été demandé au Secrétariat de tenir le Conseil informé de l'état d'avancement du programme de rapatriement. Le Secrétariat a également été encouragé à collaborer étroitement avec les initiatives appuyées par l'Office intergouvernemental pour le développement (IGAD) dans le nord-ouest de la Somalie afin de faciliter l'intégration des réfugiés somalis rapatriés.
31. Le Conseil a demandé au Secrétariat de poursuivre les efforts déployés pour réduire les coûts élevés du transport des vivres jusqu'aux bénéficiaires.
32. Plusieurs représentants ont félicité le représentant et le bureau de pays du PAM en Ethiopie pour leur gestion des opérations du PAM, le dynamisme de leurs activités de relations publiques et les contacts étroits établis avec les ambassades des pays donateurs. Un représentant a souligné qu'il importait de suivre étroitement les conséquences pour les réfugiés de la sécheresse actuelle, en particulier leur état sanitaire et nutritionnel.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Soudan 6189.00 (2000/EB.1/9)

33. Le Conseil a exprimé son appui aux objectifs de l'IPSR Soudan 6189.00 et a noté avec satisfaction les mesures prises par les gouvernements concernés, le HCR et le PAM afin de rapatrier les réfugiés dans leurs pays d'origine. Les représentants ont également exprimé leur satisfaction de ce que, en préparation du rapatriement, l'aide du PAM passerait progressivement d'une distribution générale de vivres à une distribution plus ciblée. Il a été recommandé d'effectuer un examen semestriel, conjointement avec le HCR, du processus de rapatriement ainsi que du passage de la distribution générale à la distribution ciblée. Il a été suggéré en outre que le PAM et le HCR effectuent une évaluation conjointe du programme d'aide aux réfugiés qu'ils menaient depuis longtemps au Soudan afin d'utiliser les enseignements acquis.
34. En réponse à une question sur le suivi des rations sèches distribuées aux enfants souffrant de malnutrition modérée, le Secrétariat a assuré le Conseil que le personnel de terrain du PAM affecté dans les zones où se trouvaient les réfugiés surveillait la distribution des vivres et l'utilisation qui en était faite par la suite. En réponse à une question posée par un représentant sur le point de savoir qui assurerait la sécurité des réfugiés pendant leur rapatriement, le Secrétariat a expliqué qu'un plan de rapatriement



comportait normalement un accord tripartite entre le HCR, le gouvernement hôte et le gouvernement du pays d'origine qui indiquait les dispositions à prendre en matière de sécurité.

35. Le représentant de l'Erythrée a informé le Conseil que son gouvernement élaborait un projet pour accueillir les rapatriés érythréens et a ajouté que la situation de la sécurité dans l'ensemble du pays était bonne.

Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Ouganda 6176.00 (2000/EB.1/10)

36. Le Conseil a exprimé son appui aux objectifs de l'IPSR Ouganda 6176.00. Les représentants ont noté qu'elle contribuait beaucoup à satisfaire les besoins essentiels des réfugiés et des personnes déplacées dans le nord de l'Ouganda, notamment des femmes, ainsi qu'au processus d'intégration plus étroite du nord du pays à l'économie nationale.
37. Le Conseil a pris note de l'objectif de l'IPSR, qui était de réduire le nombre de réfugiés et de répondre avec souplesse à l'évolution de la situation dans le nord de l'Ouganda, ainsi que la teneur du document et la clarté avec laquelle était exposée la situation des bénéficiaires. Il a souligné qu'il importait d'acheter les plus grandes quantités possibles de denrées localement parce que certaines régions du pays avaient une production excédentaire. Le Conseil a également pris acte de la bonne collaboration qui existait entre le PAM, les autres institutions des Nations Unies, le Gouvernement ougandais et les ONG.
38. En réponse à des questions posées par les membres du Conseil, le Secrétariat a clarifié la nature des activités de relèvement prévues, les rôles des partenaires opérationnels et les conséquences sur l'exécution du projet des récents problèmes de sécurité dans le nord du pays.

QUESTIONS DIVERSES

Dernier état de la situation en ce qui concerne les opérations en République démocratique du Congo et en République du Congo

39. Le Secrétariat a informé le Conseil que le PAM avait entrepris de renforcer ses activités sur le terrain en République démocratique du Congo afin de faire face aux besoins humanitaires des populations affectées par le conflit ainsi que d'appuyer les initiatives de paix en cours. Il a été relevé également que le PAM avait besoin d'urgence de contributions supplémentaires.
40. Le Secrétariat a rendu hommage à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour avoir facilité l'accès des organismes humanitaires aux populations. Le Secrétariat a appelé l'attention sur la nécessité pour les donateurs de fournir un appui supplémentaire à l'opération d'urgence du PAM en République du Congo, où environ 400 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Comme demandé par le gouvernement, le PAM avait entrepris de rétablir un bureau de pays à Brazzaville et un représentant du PAM en République du Congo serait proposé au gouvernement.



Dernier état de la situation en ce qui concerne les opérations en Angola

41. Le Secrétariat a rendu compte au Conseil de l'avancement de l'IPSR réalisée en Angola, qui portait sur la période allant de janvier à décembre 2000 et qui visait à fournir une assistance à 1 130 000 personnes affectées par la guerre et déplacées à l'intérieur de leur propre pays. A ce stade, 60 pour cent des ressources nécessaires à la réalisation de l'IPSR n'avaient pas encore été mobilisés, et les produits dans la filière ne couvraient que la période allant jusqu'en mai 2000. Le nombre de personnes déplacées augmentait sans cesse par suite de l'insécurité qui continuait de régner dans le pays et la situation nutritionnelle de la population affectée par la guerre s'était dégradée plus rapidement que prévu.
42. L'attention du Conseil a été appelée aussi sur les opérations spéciales du PAM concernant le transport d'articles non alimentaires et le transport de passagers par avion, services qui étaient utilisés par tous les organismes humanitaires qui opéraient en Angola. Pour l'an 2000, aucune contribution n'avait encore été annoncée au titre de l'une ou l'autre de ces deux opérations.
43. En outre, le Secrétariat a informé le Conseil que le conflit en Angola avait conduit beaucoup d'habitants à chercher refuge dans des pays voisins comme la Namibie et la Zambie, où le PAM avait approuvé des opérations d'urgence pour leur fournir une assistance. Des contributions étaient nécessaires d'urgence pour ces opérations aussi.

Dernier état de la situation en ce qui concerne l'IPSR Colombie 6139.00— Assistance aux personnes déplacées par la violence en Colombie

44. L'absence de réaction à ce projet humanitaire a suscité des préoccupations, d'autant que le moment était opportun pour appuyer le processus de paix, surtout si l'on considérait que les ressources nécessaires aux opérations dans d'autres régions avaient été pleinement mobilisées. Un représentant a demandé instamment au bureau de pays du PAM de se mettre en rapport avec la mission de son pays à Bogota.

Dernier état de la situation en ce qui concerne l'IPSR République populaire démocratique de Corée 6157.00—Aide au redressement pour les groupes vulnérables en République populaire démocratique de Corée

45. Le Secrétariat a fait savoir au Conseil que la mise en oeuvre de l'IPSR République populaire démocratique de Corée 6157.00, qui avait été approuvée à sa troisième session ordinaire, en octobre 1999, n'avait pas encore commencé du fait que la lettre d'accord entre le PAM et le gouvernement n'avait pas encore été signée. Les nouveaux donateurs à l'IPSR savaient que leurs contributions étaient en attente et ne seraient pas programmées pour expédition tant que la lettre d'accord n'aurait pas été signée.
46. Deux des nouveaux donateurs à l'IPSR se sont dits très déçus par le retard intervenu dans la signature de la lettre d'accord. Ils ont espéré que cette question serait réglée rapidement étant donné qu'ils ne pouvaient pas maintenir leurs contributions en attente indéfiniment, surtout si l'on considérait qu'il fallait faire face à bien d'autres situations d'urgence. L'un et l'autre ont déclaré souscrire pleinement à la politique du PAM selon laquelle il était essentiel que la lettre d'accord soit signée avant de commencer à expédier de nouvelles contributions à l'IPSR.
47. Le Secrétariat, en réponse à un membre du Conseil qui avait demandé des éclaircissements sur le retard intervenu dans la signature de la lettre d'accord, a expliqué que la principale objection du gouvernement était que ladite lettre prévoyait l'adjonction de



10 spécialistes internationaux aux 46 fonctionnaires internationaux du PAM déjà en poste dans le pays.

48. En ce qui concerne la mise en oeuvre de l'opération d'urgence 5959.01, le Secrétariat a informé le Conseil que les produits alimentaires dans la filière seraient terminés en avril 2000 et que la saison difficile en République populaire démocratique de Corée allait d'avril à juin.
49. Le Secrétariat a informé le Conseil que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée avait fait savoir qu'il entreprendrait une enquête sur la nutrition sans participation internationale. Il a rappelé au Conseil qu'il avait été prévu de mener des enquêtes annuelles comme suite à l'enquête commune de référence réalisée en 1998 par l'Union européenne (UE), l'UNICEF et le PAM. Deux représentants ont exprimé des inquiétudes touchant cette enquête sur la nutrition et souligné l'importance qu'il y avait à réaliser une enquête de suivi sur la base de la même méthodologie et avec la participation des mêmes institutions internationales que pour l'enquête de 1998. Un membre du Conseil a expliqué que les données recueillies grâce à l'enquête sur la nutrition permettaient à la communauté internationale de mieux aider les enfants du pays. Un représentant a déclaré en outre que son pays espérait que les conditions du suivi seraient améliorées.

Dernier état de la situation concernant les opérations dans les Balkans

50. Le Secrétariat a donné au Conseil un aperçu général des activités et stratégies actuellement mises en oeuvre par le PAM dans les Balkans.
51. Dans la province du Kosovo, la stratégie du PAM avait consisté à réduire rapidement l'ampleur de son assistance pour la ramener de près de 1,4 million de bénéficiaires après le retour (juin 1999) à un chiffre qui ne devrait pas dépasser 250 000 d'ici à l'été 2000. Le PAM coopérerait avec l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour intégrer le reste des bénéficiaires à un programme de filet de sécurité sociale.
52. En Serbie, le PAM avait entrepris de renforcer l'obligation redditionnelle du système de distribution en suivant et en supervisant de plus près les activités de ses partenaires opérationnels et en adjoignant à ces derniers un certain nombre d'ONG internationales.
53. Au Monténégro, le PAM fournissait une assistance à 70 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, réfugiés et cas sociaux, en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et les organisations du mouvement de la Croix-Rouge.
54. Après le départ d'Albanie de la plupart des réfugiés, le PAM avait réorienté ses activités pour fournir une assistance à 60 000 Albanais vulnérables au moyen, entre autres, d'activités vivres-contre-travail.
55. Des secours alimentaires étaient distribués aux 15 000 réfugiés qui restaient dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. D'autres réfugiés rentreraient sans doute au Kosovo après l'hiver, mais le PAM devrait conserver une présence dans le pays pour fournir un appui logistique aux autres opérations menées dans la région.
56. Le Conseil a été informé que les contributions annoncées jusqu'à présent ne couvraient que 22 pour cent des ressources dont le PAM aurait besoin pour réaliser ses activités dans les Balkans en l'an 2000.



Dernier état de la situation en ce qui concerne la sécheresse dans la Corne de l'Afrique

57. Le Secrétariat a informé le Conseil qu'il y avait en tout dans la Corne de l'Afrique 14,7 millions de personnes affectées par la sécheresse et que le PAM comptait apporter une assistance à environ 8,3 millions d'entre elles, soit 56 pour cent du total. Le PAM prévoyait de distribuer 374 000 tonnes de produits alimentaires aux victimes de la sécheresse, à un coût total de 226 millions de dollars.
58. En réponse à une question posée par un représentant, le Secrétariat a expliqué qu'aux fins de l'analyse des effets de la sécheresse, la région de la Corne de l'Afrique comprenait les 10 pays suivants: Burundi, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan et Tanzanie.

Dernier état de la situation en ce qui concerne l'opération d'urgence dans le Timor oriental

59. Le Secrétariat a informé le Conseil de l'avancement de l'opération d'urgence dans le Timor oriental et en particulier de la transition d'une distribution générale de vivres à des activités plus ciblées comme des activités vivres-contre-travail, des programmes de protection des semences et des programmes d'alimentation scolaire et d'alimentation complémentaire.

Dernier état de la situation en ce qui concerne l'opération d'urgence 6197.00—Aide alimentaire d'urgence aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le nord du Caucase

60. Le Secrétariat a rendu compte au Conseil de l'avancement de l'opération d'urgence 6197.00, et il lui a fourni des informations sur le partenaire opérationnel du PAM, le Ministère chargé des opérations d'urgence de la Fédération de Russie, ainsi que sur le suivi assuré par *World Vision*. Il a donné des éclaircissements sur plusieurs problèmes rencontrés récemment dans le cadre de cette opération, comme la non distribution des vivres aux bénéficiaires et l'imposition d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 20 pour cent sur les achats locaux et les distributions de vivres aux familles de bénéficiaires.
61. Un représentant s'est inquiété des détournements de vivres qui avaient été signalés, du problème de la TVA et du nombre limité de fonctionnaires que le PAM avait affectés à Moscou en vue de l'opération. Un autre représentant a demandé sur quelle base le partenaire opérationnel du PAM avait été sélectionné.
62. En réponse à ces questions, le Secrétariat a informé le Conseil que la question du détournement de vivres était en cours de règlement après des discussions avec le partenaire opérationnel et que l'intégralité des vivres serait soit restituée, soit remplacée. Il a été mentionné également que le problème de la TVA intéressait tous les organismes des Nations Unies et faisait l'objet de négociations dans le contexte de l'accord-cadre des Nations Unies. Par ailleurs, le PAM avait l'intention de recruter un spécialiste de la logistique qui serait détaché auprès d'un partenaire opérationnel.

